Environnement et emploi: construire une Europe durable

1997/2287(COS) - 16/07/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme HULTHEN (PSE, S) sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie en matière d'environnement et d'emploi, le Parlement européen approuve dans les grandes lignes la stratégie proposée. Il estime toutefois que cette dernière devrait être plus concrète et invite la Commission à présenter une définition plus précise de la croissance axée sur l'environnement et à analyser le potentiel du secteur de l'environnement en matière de création d'emplois. Il demande à la Commission de dresser un tableau d'ensemble présentant les possibilités d'assurer une croissance axée sur l'environnement dans les différentes régions de l'Union. Il demande également que soit réalisée une évaluation qualitative permettant de comparer la qualité et la stabilité des emplois dans ce secteur. En outre un mécanisme fiable devrait être créé permettant d'évaluer les emplois créés dans ce secteur dans le cadre des Fonds structurels. Le Parlement préconise par ailleurs la création d'un forum européen de la technologie environnementale et la mise en place d'un "Partenariat pour une croissance durable", chargé d'établir un programme d'action cohérent dans ce cadre. La Commission devrait envisager la possibilité de présenter un plan d'action portant sur l'instauration d'un partenariat régional et interrégional impliquant les opérateurs économiques et les autorités locales. Le même principe devrait être appliqué aux pays candidats. Constatant que les politiques structurelles peuvent servir de moteur à la politique de l'environnement, il souligne que les priorités fondamentales des Fonds devraient être axées sur une action coordonnée en faveur de l'environnement des "emplois verts". Par ailleurs, il invite la Commission à : -tenir davantage compte de l'impact environnemental des investissements lors de l'affectation des crédits budgétaires communautaires, notamment en rendant le budget "plus vert", -établir un système commun de calcul et d'évaluation des investissements environnementaux ainsi que leur impact sur l'emploi, -développer avec les Etats membres la formation et la recherche dans ce domaine, -présenter une proposition visant à accroître les possibilités d'introduire des critères environnementaux dans les marchés publics, -introduire une information environnementale accessible à l'usager sur la technologie, l'énergie et les transports, -promouvoir, avec les Etats membres l'utilisation des énergies renouvelables, -dans le cadre de la politique des déchets de l'Union, déplacer l'accent de l'incinération vers le reçyclage, -dans le cadre de la poltique des transports, se porter vers le transport par voie navigable et par rail, -soutenir l'agriculture biologique, -établir un forum européen de la technologie environnementale. Parallèlement, il lance un appel afin d'obtenir des changements fiscaux pénalisant les activités qui surexploitent les ressources naturelles ou causent des dommages à l'environnement et récompensant celles favorisant le développement durable et la création d'emplois "verts". Le Parlement estime également que les revenus des taxes sur les activités néfastes à l'environnement pourraient être investis dans la protection de l'environnement et la relance de l'emploi. Il demande également au Conseil de cesser de bloquer la directive de la Commission visant à introduire une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone et l'énergie. Le Parlement européen met enfin l'accent sur l'aide aux PME innovantes du secteur de l'environnement et sur la nécessité d'établir des normes environnementales communes sur les matériaux de construction.